

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 9 avril 2018 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Martin Hudon, Jules Bernier et Michel Gagnon.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier était aussi présent.

**18.04.49      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**D'accepter** l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**18.04.50      EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 mars 2018;

**Il est proposé par** monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 5 mars 2018.

**18.04.51      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018**

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**D'adopter** le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 mars 2018 sans correction.

**18.04.52      COMPTES**

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**D'accepter** la liste de comptes numéro 03, mars 2018, au montant total de 144 634.88 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 42 085.85 \$, une liste des salaires payés au montant de 29 023.09 \$, une liste des comptes à payer au montant de 73 525.94 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

**Est également accepté**, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 2 271.37 \$.

**\*\***      *CORRESPONDANCE*

Madame Denise Lamontagne, mairesse, procède à la lecture de la liste de la correspondance et les sujets suivants font l'objet d'une résolution :

**18.04.53      FABRIQUE DE STE-JEANNE-D'ARC**

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**D'accorder** une commandite de 190 \$ à la Fabrique de Ste-Jeanne-d'Arc en échange d'un espace publicitaire.

**18.04.54      FONDATION CANADIENNE DU REIN**

**Il est proposé par** monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

**D'accorder** un montant de 50 \$ à la Fondation canadienne du rein suite à la demande faite par le comité de la Marche 2018 de St-Eugène-d'Argentenay au profit de cette fondation.

**\*\***      *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

**18.04.55      COMITÉ DE SÉLECTION DES EMPLOIS D'ÉTÉ**

**ATTENDU QUE** les entrevues pour les emplois d'été seront faites au début du mois de mai 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit former un comité de sélection pour ces entrevues;

**Il est proposé par** monsieur Jean Ouellet  
et résolu unanimement :

Que le comité de sélection pour les emplois d'été soit formé de Michel Gagnon, Jean Ouellet et François Théberge.

**18.04.56      RÉSOLUTION MTQ POUR LE BALAYAGE DE LA RUE PRINCIPALE**

**Il est proposé par** monsieur Berthold Allard  
Et résolu unanimement

**D'accepter** le balayage de la rue Principale sous entretien par le ministère des Transports du Québec et de réclamer les coûts du balayage au dit ministère avec le numéro d'ordre que ce dernier transmettra à la municipalité.

**18.04.57      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ATTENDU QU'**au début du mois de mars 2018, nous avons pris connaissance du Plan d'action relatifs aux inondations, mis en place par le Ministère de la Sécurité Publique, soit un investissement immédiat de 50 M\$, dont 20 M\$ pour soutenir financièrement les municipalités dans l'élaboration de leur plan de sécurité civile et 6,9 M\$ pour des travaux de recherche sur les zones inondables;

**ATTENDU QUE** la municipalité a eu des problèmes d'inondations au printemps 2017 et que plus de 25 résidences ont endommagées;

**ATTENDU QUE** la municipalité à former un groupe de travail avec la MRC Maria-Chapdelaine ainsi que le MTQ pour analyser la problématique, cerner les causes de ces inondations par la nappe phréatique et ensuite pouvoir y trouver des solutions;

**ATTENDU QUE** ce groupe de travail a déterminé qu'une étude d'ingénierie devait être donnée afin d'analyser le contexte hydrologique et hydraulique du secteur touché par les inondations et ainsi y présenter des solutions qui pourront par la suite être mise en application et corriger la problématique de ce secteur;

**ATTENDU QUE** ce mandat a été donné en septembre 2017 et qu'il est en cours de réalisation;

**ATTENDU QUE** nous croyons que l'étude que nous faisons actuellement entre précisément dans les objectifs du Plan d'action du MSP ;

**Il est proposé par** monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

**De demander** un soutien financier au Ministère de la Sécurité Publique à même les fonds disponibles pour le Plan d'actions relatifs aux inondations afin de nous aider à réaliser l'étude d'ingénierie sur la gestion de nos eaux de surface.

**18.04.58      REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE DOLBEAU-MISTASSINI, DE NORMANDIN, D'ALBANEL, DE GIRARDVILLE, DE SAINT-EDMOND, DE SAINT-THOMAS-DIDYME, DE PÉRIBONKA ET DE SAINTE-JEANNE-D'ARC**

**ATTENDU QUE** les offices municipaux d'habitation de Dolbeau-Mistassini, de Normandin, du Village d'Albanel, de Girardville, de Saint-Edmond, de Saint-Thomas-Didyme, de Péribonka et de Sainte-Jeanne-D'Arc (Lac-Saint-Jean-Ouest) ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

**ATTENDU QUE** ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Dolbeau-Mistassini, de Normandin, d'Albanel, de Girardville, de Saint-Edmond, de Saint-Thomas-Didyme, de Péribonka et de Sainte-Jeanne-D'Arc un projet d'entente de regroupement des huit offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU QUE** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU QU'**après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

**Il est proposé par** monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

**De recommander** favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation de Dolbeau-Mistassini, de Normandin, du Village d'Albanel, de Girardville, de Saint-Edmond, de Saint-Thomas-Didyme, de Péribonka et de Sainte-Jeanne-D'Arc (Lac-Saint-Jean-Ouest) suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

**18.04.59      AVIS DE MOTION – Modification au règlement S.Q.-17-03 concernant les nuisances**

Monsieur le conseiller Michel Gagnon donne AVIS DE MOTION qu'une modification au règlement nommé S.Q.-17-03 sera présentée pour adoption. Un projet est présenté à l'assemblée, indiquant que l'article 6 sera modifié.

#### **18.04.60      HORAIRE D'ÉTÉ DU BUREAU MUNICIPAL**

**Il est proposé par** monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

**Que** pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2018 et la période du 3 septembre au 5 octobre 2018, un employé de bureau sur deux pourra terminer sa semaine de travail le vendredi à midi en alternance d'une semaine à l'autre et ainsi ne pas fermer le bureau municipal le vendredi après-midi.

**Que** l'horaire d'été est maintenue du 1<sup>er</sup> juin jusqu'à la Fête du travail à l'effet que le bureau municipal est fermé le vendredi après-midi.

**Que** pour compenser cet avantage, le bureau ouvrira à 8h tous les jours de la semaine au lieu de 8h30, et ce du 1<sup>er</sup> juin jusqu'à la Fête du travail.

#### **18.04.61      APPUI AU COMITÉ LOCAL CJS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'initiation à l'entrepreneuriat collectif doit se faire le plus tôt possible dans la vie de nos jeunes afin d'assurer le développement économique et social de notre milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Coopérative jeunesse de services (CJS) permettait aux jeunes de 12 à 17 ans de notre communauté de vivre une première expérience de travail à partir d'une approche éducative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif ;

**CONSIDÉRANT QUE** notre communauté a toujours considéré le projet CJS comme un excellent levier du développement de notre communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE** par les années passées, nous obtenions une subvention du fonds II FTQ pour payer le salaire d'une coordonnatrice de la CJS, ce qui est primordial à la tenue d'une CJS dans notre municipalité ;

**Il est proposé par** monsieur Jean Ouellet  
Et résolu unanimement

**De faire connaître** notre désaccord envers les nouvelles orientations du programme d'entrepreneuriat jeunesse Québécois qui ne permettent

plus la réalisation du projet Coopérative jeunesse de services en conformité avec les besoins de notre milieu.

**De demander** aux administrateurs du fonds II FTQ de revoir leur décision en considérant la réalité et les besoins réels de l'ensemble des communautés concernées.

**\*\* LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h10, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Denise Lamontagne, mairesse

\_\_\_\_\_  
Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier